

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 48 (1940)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Le Salut de Henri Druey au Gouvernement provisoire de Genève (1846)  
**Autor:** Dolt, Gustave  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-37725>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le Salut de Henri Druey au Gouvernement provisoire de Genève (1846)

---

Du 3 au 8 octobre 1846, Genève connut les affres de la Révolution. La raison fondamentale de ce mouvement se trouve dans le vote que le Grand Conseil fut appelé à donner sur la question de la Ligue des Sept Cantons (Sonderbund). A une faible majorité, le Grand Conseil de Genève reconnaissait cette Ligue comme portant atteinte au pacte fédéral.

Le dimanche 4 octobre, il y eut un rassemblement à St-Gervais. Le lundi 5, il pleuvait à verse. Une foule immense se porta au temple de St-Gervais, où James Fazy<sup>1</sup> démontra que le Grand Conseil, en acceptant la violation du pacte par la Ligue, commettait une dérogation à la Constitution. Et comme conclusion, il proposait de nommer une commission de 25 membres qui se mettrait en rapport avec le Vorort pour examiner la situation.

Pendant ce temps, que se passait-il à l'Hôtel de Ville ? Des gens armés commençaient de circuler, on prenait des précautions.

Le 6 au matin, on lut une proclamation du Conseil d'Etat, dans laquelle ce dernier dénonçait au Procureur général la protestation de l'assemblée populaire de

St-Gervais, comme violant la Constitution et les lois, et concluait à décerner trois mandats d'amener contre James Fazy, Vaney<sup>2</sup> et Charles Müller<sup>3</sup>.

Alors ce fut la levée des milices ; le bruit commença de circuler que des événements graves se préparaient.

Le 7, le choc entre les opinions contraires représentées par St-Gervais et par l'Hôtel de Ville fut inévitable. A deux heures, le mouvement se dessina sérieusement en direction des ponts. On y mit le feu. On braqua les canons et il y eut une violente échauffourée dans laquelle trois Vaudois trouvèrent la mort<sup>4</sup>. Pour éviter des désordres plus graves, le Conseil d'Etat donna sa démission, et on prévint un gouvernement provisoire pour le 8 au matin.

Voici la composition de ce nouveau gouvernement : James Fazy, colonel Rilliet<sup>5</sup>, Constant Gentin<sup>6</sup>, ancien président du Conseil administratif, Balthasar Decrey<sup>7</sup>, Frédéric Bordier<sup>8</sup>, F. Janin<sup>9</sup>, Castoldi, avocat<sup>10</sup>, Pons<sup>11</sup>, Moulinié aîné<sup>12</sup>, Fontanel<sup>13</sup>, de Carouge.

Ce fut la montée solennelle à l'Hôtel de Ville. On lut une proclamation adressée au peuple de Genève. Un espoir était né. La Révolution, sans trop de dégâts, avait soufflé sur Genève. Les vieux principes étaient balayés. On allait s'appuyer sur un ordre de choses nouveau. Le principe radical devait s'affirmer avec plus de force encore hors de nos frontières lors de la Révolution de 1848.

Après ce bref exposé qui était nécessaire pour comprendre la situation, nous allons ouvrir le registre du gouvernement provisoire et lire ce qui a trait au début de la nouvelle situation.

Pendant ces journées, tragiques tout de même par cette atmosphère d'incertitude qui planait sur la cité, le canton de Vaud avait pris ses précautions. Le Conseil d'Etat de ce canton était alors présidé par Henri Druey<sup>14</sup>. Cet homme d'Etat a subi, dans sa vie politique, une évolution passant en effet de l'opinion conservatrice au radicalisme et se prononça *nettement* dans ce sens.

Si nous lisons dans le registre du Conseil provisoire à la séance du 9 octobre 1846, à 3 h. après-midi, nous voyons que « M. le Président donne lecture d'une lettre » particulière de M. Druey, Président du Conseil d'Etat » du Canton de Vaud annonçant que le gouvernement » de cet Etat serait prêt au besoin à intervenir pour » arrêter une nouvelle effusion de sang et prêter son » concours au maintien de l'ordre.

» Le Gouvernement décide qu'il sera adressé au Conseil d'Etat du Canton de Vaud une lettre de remerciement à cette occasion. »<sup>15</sup>

A la séance du 10 octobre 1846, nouvelle lettre du président Druey « annonçant le licenciement complet des » troupes vaudoises réunies sur la frontière à l'occasion » des derniers événements »<sup>16</sup>.

Enfin le président Druey devait faire mieux encore. Le 13 octobre, il envoya au gouvernement provisoire de Genève une lettre de félicitations du gouvernement de son canton pour lui exprimer la joie immense que ressentait le peuple vaudois à l'idée de voir s'établir chez un canton ami, un gouvernement radical semblable au sien et de le voir marcher dans le même sens que le canton de Vaud, qui avait fait, ne l'oublions pas, sa révolution en 1845.

Nous désirons mettre sous les yeux des lecteurs vaudois cette pièce inédite, tirée de la liasse de correspon-

dance... du gouvernement provisoire, conservée aux Archives d'Etat de Genève, sous cote G.P.N. 9.

Cette lettre est écrite sur papier officiel avec entête imprimé au nom du Conseil d'Etat du canton de Vaud. Elle émane de la main d'un secrétaire de Druey, qui n'a fait que la signer. Nous trouvons à la fin de cette pièce le nom du scribe. Il s'appelait J.-L.-A. Leresche<sup>17</sup>. Cette lettre est soigneusement calligraphiée et le temps a quelque peu jauni son papier.

« Lausanne, le 13 octobre 1846.

» *Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud*

» Au Gouvernement provisoire du Canton de Genève.

» Fidèles et Chers Confédérés,

» Nous avons l'honneur de vous accuser réception de  
» la communication que vous avez bien voulu nous faire  
» de la lettre par laquelle vous faites connaître au Vorort  
» l'établissement d'un Gouvernement provisoire à Genève,  
» par suite des évènements qui ont décidé l'ancien Gouver-  
» vernement à donner sa démission.

» A cette occasion, Fidèles et Chers Confédérés, nous  
» devons vous exprimer l'allégresse que le Peuple Vaudois  
» et son Gouvernement ont éprouvée en apprenant que  
» le peuple Genevois avait triomphé de ses ennemis qui  
» étaient aussi ceux de la Suisse et du Canton de Vaud  
» en particulier. Nos sympathies et nos vœux ont accom-  
» pagné le Peuple Genevois dans sa lutte pour la cause  
» démocratique et celle de la Suisse. Les bonnes relations  
» étant maintenant rétablies entre les deux Cantons par  
» suite de la révolution qui vient de s'opérer à Genève,

» nous espérons qu'elles continueront entre les deux Gouvernemens comme entre les deux peuples.

» Nous saisissons cette occasion, Fidèles et Chers Con-fédérés, pour vous assurer de notre attachement fédéral, vous recommandant, ainsi que nous, à la protection divine.

» Le Président :

» (signé) H. DRUEY.

» Le Secrétaire-rédacteur :

(signé) J.-L.-A. LERESCHE. »

\* \* \*

Le samedi et le dimanche suivant ces événements ce fut une liesse générale. Le canton de Vaud exultait de voir ce gouvernement prendre possession de Genève, parce qu'en quelque sorte le mouvement de Genève continuait celui de Lausanne. Aussi, était-on venu nombreux féliciter les Genevois et il y eut une grande animation dans la ville. Le président Druey avait fait le voyage pour la circonstance.

Les hommes du gouvernement qui avaient démissionné en 1846 dans le canton de Genève obéissaient à des conceptions étroites et désuètes, mais administraient honnêtement les deniers publics.

Il faut juger ces mouvements sur les principes. Or, les principes sont incarnés par des hommes. Nous constatons que l'un comme l'autre mouvement ont permis à deux hommes de se hisser au premier plan de la scène politique. Ce sont Henri Druey dans le canton de Vaud et James Fazy dans le canton de Genève.

Comme l'homme se révèle à ses concitoyens par son caractère, nous établirons un *court* parallèle entre les deux. Etudions-les séparément, afin d'être plus clair.

Henri DRUEY (1798-1855). Né à Faoug. Dans sa jeunesse, il fréquenta les universités allemandes, puis françaises. Il fit un voyage à Londres et en Ecosse dans le but d'étudier les lois et les institutions anglaises. C'est ainsi qu'il resta sept ans à l'étranger. Ce fut la période de sa formation. Puis il s'établit avocat à Moudon en 1827. Il entra jeune au Conseil d'Etat par les suffrages de *droite*, le 28 août 1831. C'est entre 1830 et 1840 que ses tendances se dessinèrent. Il avait la largeur de vue, mais dans la question des relations de l'Eglise et de l'Etat, il ne voyait que le côté politique.

Après l'affaire des couvents d'Argovie (1843), sentant sa popularité baisser, il se rattacha avec audace au parti opposé. Il noua des relations avec les chefs radicaux français et allemands. Au moment des affaires du Valais, cela commença de se gâter. Les Hauts-Valaisans étaient ultramontains et les Bas-Valaisans radicaux. La guerre civile éclata en Valais et ce mouvement produisit une violente réaction dans le canton de Vaud. Il faut y ajouter *l'affaire des Jésuites* et l'on comprendra pourquoi, recourant à la force brutale, un gouvernement provisoire s'installait à Lausanne le 15 février 1845. Entre 1845 et 1848, Druey se livra à des déclamations violentes contre l'aristocratie jusqu'à l'essai d'introduire des principes socialistes dans la Constitution.

Entre 1830 et 1848, un grand essor vers l'intellectualisme s'était manifesté. En France notamment florissait l'Ecole romantique ayant pour chef Victor Hugo. En Suisse, Tœpffer à Genève, Juste Olivier, Charles Mon-

nard à Lausanne, honoraient grandement notre patrie. C'est ce moment que Druey choisit pour décapiter l'Académie de Lausanne en forçant Charles Monnard à quitter sa chaire et à s'expatrier. Il fit de même pour Juste Olivier.

Son influence allait en croissant à la Diète et devait le mener jusqu'au Conseil fédéral, où il entra le 16 novembre 1848. Il dirigea successivement le Département de justice et police, le Département politique, avec la présidence du Conseil fédéral en 1850 et le Département des finances.

Sur la question des réfugiés politiques, question cruciale à l'époque, il fit preuve d'une grande habileté politique et diplomatique. Du reste, dans le tome IV de *l'Histoire de Dix Ans*, de Louis Blanc, le chapitre 4 ayant trait à *l'Expédition de Savoie de 1834* est de Druey.

Druey voyait toujours le côté politique des choses et n'aimait pas ce qui ne produisait rien. Dans sa vie, il a commis beaucoup d'inconséquences dont il faut chercher la source dans son caractère même.

Selon lui, « l'homme d'Etat démocrate doit renoncer à ses convictions quand la majorité les désavoue ».

Il aimait le pouvoir et se mettre en évidence. Il disait à un jeune homme, sur lequel il fondait des espoirs : « Restez indépendant vis-à-vis des autres et surtout vis-à-vis de vous-même. » C'est ce qu'il sut admirablement pratiquer toute sa vie. Il faisait foin de la conscience avec laquelle on reste attaché à ses principes, ce qui peut vous forcer parfois à démissionner pour conserver ses idées.

Il faudrait une autre plume que la nôtre pour lui opposer avec quelque chance de succès le caractère tout différent de James Fazy.

James FAZY (1794-1878). Vécut longtemps à l'étranger avant 1825, puis de 1825 à 1830, à Paris, dont il revint vers 1832-1833<sup>18</sup> s'établir à Genève. A Paris, il avait fait du journalisme d'opposition. Nous passons sur les différentes circonstances de sa vie pour en arriver de suite à son caractère.

Tel Janus, Fazy dans la vie privée était doux, charmant, grand causeur, adoré de tous ceux qui l'approchaient, serviable et généreux. Il se rendait souvent à sa propriété de Russin<sup>19</sup> où il aimait à recevoir avec faste ses amis. C'était un homme de goût, ayant conservé les bonnes traditions, aimant les belles choses, ce qui explique ses embarras pécuniers.

Si l'on oppose à cette face aimable de son caractère l'autre face, que voyons-nous ?

Un homme à la volonté audacieuse, passionné, violent et indomptable. Voilà son caractère d'homme politique.

Quelles étaient ses idées ?

Il était le défenseur convaincu sous tous les régimes de la souveraineté du peuple, d'où le corollaire naturel des droits inaliénables du citoyen, de la garantie de la souveraineté populaire et des droits individuels.

Quel était pour lui le *radicalisme* ?

C'était l'application des lois que suggère l'observation des faits. « Le radicalisme c'est donc l'adversaire naturel de l'école doctrinaire qui raisonne *a priori* et érige en lois ses préjugés et ses conceptions particulières. »

\* \* \*

Si Druey s'est appliqué à rester indépendant, à ne pas conserver ses idées, à ne pas s'attacher à elles, Fazy, au contraire, soutenait les siennes avec énergie. Toute sa vie, ce dernier a recherché le bien du peuple.

Constatons cependant en terminant que dans les deux Cantons, la Révolution a causé des dommages, soit à l'Eglise, soit à l'Académie, en forçant des professeurs de valeur à l'exil, et surtout en brisant le bel essor du mouvement intellectuel de cette époque.

Nous n'en dirons pas davantage sur ces deux hommes, nous n'avons fait que prendre quelques traits de caractère dominants et nous ne prétendons pas avoir fait œuvre complète. Nous n'avons réuni ces détails que pour établir le parallèle que chacun pourra envisager selon sa manière de voir.

Gustave DOLT.

#### N O T E S

<sup>1</sup> *James Fazy* (1794-1878). Homme politique genevois dont la carrière commence en 1841.

<sup>2</sup> *Vaney*. Malheureusement, nous n'avons rien trouvé.

<sup>3</sup> *Jean-Charles-Antoine Müller*, membre du Conseil municipal, habite Temple 192, âgé de 35 ans en 1846.

<sup>4</sup> Voici les noms des morts et blessés dans la journée du 7 octobre 1846 : *Tués* : Constant Jacob, François Vanner, Christian Bæhler, Courtois. *Blessés* : Antoine Rothenbach, amputé ; Henri Dominique Cusin, blessé à la tête ; Jean Müller, blessé aux jambes ; Jean-Louis Pugin ; François Maurice ; François Vibert.

<sup>5</sup> Frédéric-Jaques-Louis *Rilliet*, mort en 1856. Officier au service de France qu'il quitta en 1822. Conseiller d'Etat en 1846. Il se brouille avec Fazy et se retire du gouvernement.

<sup>6</sup> Constant *Gentin*. Ancien président du Conseil administratif (?). Nous avons cherché à vérifier cette assertion et nous n'avons rien trouvé.

<sup>7</sup> Balthasar *Decrey*. Né en 1794. Membre du gouvernement provisoire (1846), du Conseil d'Etat (1847). Il appartient à une famille de Carouge reconnue genevoise en 1816.

<sup>8</sup> Frédéric-Louis *Bordier* (1786-1865). Membre du gouvernement provisoire (1846-1847). Il joua un rôle important dans la révolution de 1846 et se sépara de James Fazy sur la question confessionnelle.

<sup>9</sup> Alexandre-François *Janin*, fils de Jean-Antoine. Conseiller d'Etat de 1847 à 1852.

<sup>10</sup> Jean-Jacques *Castoldi* (1804-1871). D'une famille originaire de Milan, reçu citoyen genevois en 1827, avocat de talent, professeur de droit pénal et de droit romain à l'Académie de 1847 à 1849. Membre du gouvernement provisoire en 1846. Il fut également juge au Tribunal fédéral.

<sup>11</sup> Antoine-Louis *Pons* (1801-1873). Membre du Grand Conseil et conseiller administratif, puis conseiller d'Etat de 1847 à 1851.

<sup>12</sup> Jean-François *Moulinié* (1796-1857). Membre du gouvernement provisoire et conseiller d'Etat de 1847 à 1851.

<sup>13</sup> Adolphe *Fontanel* (1818-1879). Membre du gouvernement provisoire en 1846. Conseiller d'Etat de 1855 à 1861.

<sup>14</sup> Henri *Druey*. Né à Faoug le 12 avril 1799, mort à Berne le 29 mars 1855. Descendant d'une vieille famille de Faoug, avocat à Moudon. Il soutint d'abord les conservateurs, puis se prononça dans un sens radical. Il fut un des inspirateurs de la Constitution de 1831.

<sup>15</sup> Extrait du Registre du gouvernement provisoire du 9 octobre 1846, vol. I, p. 1 (Arch. d'Etat de Genève).

<sup>16</sup> Id.

<sup>17</sup> Jean-Louis-Benjamin *Leresche*. Né le 18 juillet 1800, mort le 31 décembre 1857. Participa à la révolution vaudoise du 14 février 1845. Il exerça pendant quelques semaines les fonctions de secrétaire du gouvernement provisoire. Attaché ensuite comme secrétaire-rédacteur à la Chancellerie d'Etat (avril 1845-1848), il fut nommé en 1847 maître de langue française aux Ecoles normales. Mort à Lausanne. (Montet, *Dict. des Vaudois et des Genevois*, II, 59).

<sup>18</sup> La date est contestée et nous n'avons rien trouvé dans le Registre des passeports.

<sup>19</sup> *Russin*. Village de la campagne genevoise situé sur un coteau dominant le Rhône. On admire encore aujourd'hui la belle demeure de James Fazy.

## BIBLIOGRAPHIE

N. B. — Cette bibliographie est incomplète et nous n'indiquons que les ouvrages dont nous nous sommes servis pour établir cet article :

Ernest Dériaz : *Un homme d'Etat vaudois : Henri Druey*.

J.-L.-B. Leresche : *Biographie politique de Henri Druey*, Lausanne, in-8<sup>o</sup>, 1857.

Henri Fazy : *Biographie de James Fazy*, p. 331-332.

*Journal de Genève* des 10 et 11 avril 1855.